



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI  
TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE

Concernant l'acquisition, au bénéfice de la société Citallios, des lots ou emprises de terrain nécessaires au projet d'aménagement et de renouvellement urbain des quartiers Bac d'Asnières et Valiton-Petit

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 30 septembre 2019 à 8h00 au lundi 14 octobre 2019 à 18h00, soit pendant 15 jours consécutifs à une enquête parcellaire complémentaire relative à l'acquisition, au bénéfice de la société Citallios, des parcelles de terrain cadastrées section A n°12, n°15, n°19, n°40, n°24 et n°25, section O n°40, n°39, n°28 et n°27 nécessaires au projet d'aménagement et de renouvellement urbain des quartiers Bac d'Asnières et Valiton-Petit à Clichy-la-Garenne.

Le siège de l'enquête publique est fixé à l'Hôtel de ville de Clichy-la-Garenne – 80 boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy-la-Garenne, accessible du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Monsieur Jean-Claude Lasaygues, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier soumis d'enquête et le registre permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations, lors des trois permanences qu'il assurera à l'Hôtel de Ville de Clichy-la-Garenne - 80 boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy-la-Garenne :

- le lundi 30 septembre 2019, de 09h00 à 12h00
- le mardi 8 octobre 2019, de 15h00 à 18h00
- le lundi 14 octobre 2019, de 14h00 à 18h00

Les observations pourront également être adressées par courrier, à l'Hôtel de Ville de Clichy-la-Garenne, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier d'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié: [www.ville-clichy.fr](http://www.ville-clichy.fr)
- à partir d'un poste informatique situé à l'Hôtel de Ville de Clichy-la-Garenne - 80 boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy-la-Garenne aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête parcellaire complémentaire, pour émettre son avis.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine ou pourront être consultés sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

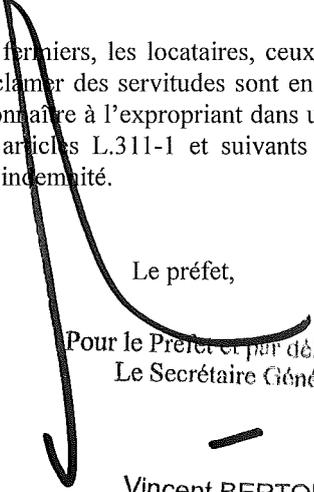
<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019/CLICHY-LA-GARENNE>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ce document à la mairie de Clichy ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, section enquêtes publiques et actions foncières).

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

  
Vincent BERTON